



ESPOIR

enseignement supérieur public
ouvert, inclusif et rassembleur

**Le paysage de l'ESR depuis 20 ans :
ou
les métiers de l'enseignement supérieur et la recherche
au gré des réformes néo-libérales**

*Pierre-Emmanuel Berche
BN SNESUP-FSU*

<http://espoir-ul.fr>
contact@espoir-ul.fr
espoir-contact@univ-lorraine.fr



2006 : loi « Pacte pour la Recherche » J. Chirac – F. Goulard

Conséquence en partie du mouvement « *Sauvons la Recherche* » en 2003 contre le projet de loi pour la recherche (« LOPRI »)

Création des PRES : pôles de recherche et d'enseignement supérieur
(statut EPCS ou FCS)

Création du HCST, de l'AERES (agence administrative « indépendante »
– sans élu·es)

L'ANR devient un établissement public (précédemment GIP).

Volonté de faciliter l'égalité des hommes et des femmes
dans l'ESR en France ...



2008 : loi relative aux libertés et responsabilité des universités – N. Sarkozy – V. Péresse

Objectifs affichés : « rendre l'université attractive », « sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle » et « rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale »

Réduction des instances délibératives ; scrutin ultra-majoritaire pour le CA pour les collèges E/E-C ;
élection du président par le seul CA.

Mise en place des RCE (responsabilités et compétences élargies) en terme budgétaire :
conséquence : **gel de postes** (fongibilité asymétrique) pour payer le fonctionnement

2008 : loi relative aux libertés et responsabilité des universités – N. Sarkozy – V. Péresse

Création de contrats LRU pour les personnels (CDD ou CDI)

Commissions de spécialistes remplacées par les comités de sélection.

→ Mobilisations étudiantes fin 2008

→ Mobilisations massives des personnels en 2009 sur :

- décret d'application sur le statut des E-C (modulation de service) ;

- « mastérisation » de la FDE.

Victoire partielle sur le statut des E-C (modulation à la hausse ne peut être imposée).

Depuis, on a le « suivi de carrière » ...

2013 : loi ESR – F. Hollande – G. Fioraso

Revient sur certains aspects des lois de 2006 et 2008, mais pas sur l'essentiel.
Promet d'assurer un financement plus important et pérenne des universités ...

Mesure de rattachement des classes prépa aux universités, envisagée un temps, n'est finalement pas retenue.

Changements dans la gouvernance des établissements : scrutin au CA pour les collèges E / E-C moins nettement majoritaire.

Les CS et CEVU sont remplacés par CR et CFVU qui, réunis, forment le **Conseil Académique**.
Leurs prérogatives sont largement renforcées par rapport aux lois précédentes.

Le CA ne s'occupe plus que des questions stratégiques.

2013 : loi ESR – F. Hollande – G. Fioraso

Changement important concernant la **coordination territoriale** :

La loi prévoit que « la coordination territoriale est organisée par un seul établissement d'enseignement supérieur pour un territoire donné [académique ou interacadémique] ».

Possibilités : - fusion d'établissements,

- participation à une communauté d'universités et établissements (COMUE – il y en a eu 22 mais beaucoup ont été dissoutes en 2020 et 2021),
- association à un EPCSCP.

HCERES remplace l'AERES

Conseil Stratégique de la Recherche est créé en remplacement du HCST.

2021 : LPR – E. Macron – F. Vidal

LPR précédée de 2 textes importants pour le statut des personnels de l'ESR et l'organisation des établissements :

- - ordonnance de 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- - loi TFP de 2019 (supprime le paritarisme) ;

Création des CPJ et « contrats de chantier » – augmentation générale de la précarité qui représente déjà 40 % de la totalité de la fonction publique d'État.

Fin de la qualification pour postuler sur les postes Pr.

Regroupement des établissements d'ESR

Fusions : Strasbourg (2009)
 Lorraine (2011) – Gd établissement
 Aix-Marseille (2012)
 Montpellier (2012 – 2/3) – EPE en 2022
 Bordeaux (2014 – 3/4)
 Grenoble (2015) – EPE en 2019
 Clermont-Ferrand (2017) – EPE en 2021
 Lille (2017) – EPE en 2022
 Paris :
 fusion P4 – P6 en 2018
 fusion P5 – P7 en 2019 – EPE

EPE(X) : Côte d'Azur – Nice (2019)
 Paris Saclay (2019)
 Valenciennes (2019)
 Cergy-Pontoise - CY (2019)
 PSL Ulm – Dauphine (2019)
 Polytechnique (2019)
 Marne la Vallée - UGE)(2020)
 Nantes (2021)
 Panthéon Assas avec P2 (2022)

ComUE restantes : Lyon, Toulouse, Bourgogne Franche-Comté, Normandie ...

Autres éléments de contexte :

Processus de Bologne (1998) : processus de rapprochement des systèmes d'études supérieures en Europe

Hausse démographique (+ 30 % en 20 ans des effectifs étudiants)
Mais nombre de postes de titulaires en stagnation voire en baisse

Conséquences de toutes ces (contre)-réformes :

Fin des financements récurrents – montée en puissance des Appels à projets

Marginalisation progressive des organismes de recherche (CNRS ...)

Développement considérable des Heures Comp. et de la précarité

Fin du paritarisme et menaces de plus en plus nombreuses sur le CNU

Montée en puissance des services des administrations centrales (budget, finances, apprentissage et FC, numérique, « innovation pédagogique » ...) au détriment des services de « proximité » dans les composantes.

Ex. nombre de V-P explose dans bcp d'universités.

Mode de direction des universités ressemble de plus en plus à celui des rectorats (services avec des directions nommées à la place de services communs avec une direction nommée, UFR sous la coupe des présidences d'université).

Précarité étudiante / étudiant.es salarié.es (déclaré.es ou non) devient la norme

Réformes concernant la formation :

Parcoursup / sélection à l'entrée en master

Serpent de mer de la formation des enseignant.es – réformes incessantes (de structure, de contenu des formations et des concours) : personnels en souffrance, instabilité permanente

Études de santé – intégration des IFSI à moyen terme

BUT

Réformes de l'évaluation : HCERES vague C / CNU

Conditions de travail de plus en plus individualisées

Mise en place du RIPEC ... cf le RIFSEEP pour les collègues BIATSS : primes à la tête du client

Perte de collégialité dans les établissements, en particulier les EPEX ou Gds Établts.

Place de l'évaluation par les pairs en recul au profit des pouvoirs de plus en plus importants accordés aux présidents d'université.

Quelques victoires à mettre au crédit des mobilisations :

Modulation des services des E-C en 2009 ;

Droits d'inscriptions pour les étudiants extra-communautaires en grande partie non appliqués pour le moment ... Gros enjeu à l'avenir (et pas seulement pour les étudiants étrangers)

Attaques répétées contre le CNU

Certification langues étrangères confiée à *PeopleCert*

Enquête de Vidal confiée au CNRS sur l'islamo-gauchisme